

**tim**soft

**Contrat de licence  
utilisateur final (CLUF)**

# Contrat de licence utilisateur final (CLUF)

Ce Contrat de licence utilisateur final (« contrat ») est un contrat juridiquement contraignant entre Timsoft Group, ses filiales (« distributeur »), et l'individu ou l'entité (« licencié ») qui achète, télécharge, installe ou utilise le logiciel (« logiciel »). Ce contrat s'applique sans restriction à toutes les licences vendues par le distributeur, y compris, mais sans s'y limiter, les logiciels fournis par CEGID (« fournisseur »). En utilisant le logiciel, le licencié accepte les termes de ce contrat.

## 1. Portée de la licence

**1.1 Octroi de licence :** Sous réserve des termes et conditions de ce Contrat, le Distributeur accorde au Licencié une licence non exclusive, non transférable et révocable pour utiliser le Logiciel uniquement dans le cadre des finalités prévues.

**1.2 Logiciels spécifiques au fournisseur :** Pour les logiciels fournis par des éditeurs tiers, y compris CEGID, le Licencié reconnaît et accepte que la licence d'exploitation est fournie par l'éditeur et non par le Distributeur. Les politiques de l'éditeur, y compris celles relatives au cycle de vie, au support ou à la gestion des licences, prévalent sur celles du Distributeur.

**1.3 Durée de la licence :** La licence reste valide uniquement tant que le Fournisseur ou le Distributeur assure la maintenance et le support du Logiciel.

# Contrat de licence utilisateur final (CLUF)

## 2. Résiliation

2.1 Résiliation automatique : La licence sera automatiquement résiliée si :

- a) Le fournisseur ou le distributeur cesse de maintenir ou de supporter le Logiciel ; ou
- b) Le licencié viole les termes de ce contrat.

2.2 Conséquences de la résiliation : En cas de résiliation, le Licencié doit immédiatement cesser d'utiliser le Logiciel et supprimer toutes les copies en sa possession.

## 3. Maintenance et politiques de l'éditeur

3.1 Maintenance par l'éditeur : Pour les logiciels fournis par des tiers, y compris CEGID, le Distributeur n'est pas responsable des décisions liées à la gestion du cycle de vie, à la maintenance ou à la fin de support des solutions sur site.

3.2 Absence de responsabilité pour les politiques de l'éditeur : Si un éditeur met fin au cycle de vie d'une solution sur site ou modifie ses politiques, le Licencié accepte que le Distributeur ne puisse être tenu responsable des perturbations ou limitations en résultant.

3.3 Politique de sérialisation et renouvellement : Le Licencié reconnaît que le Distributeur, y compris Timsoft, n'est pas responsable de la politique de sérialisation et de renouvellement des licences d'utilisation du Logiciel. Cette clause s'applique à toutes les licences vendues par Timsoft Group et ses filiales.

# Contrat de licence utilisateur final (CLUF)

## 4. Restrictions

4.1 Le licencié ne peut pas :

- a) Modifier, désassembler, décompiler ou effectuer une ingénierie inverse du Logiciel ;
- b) Transférer ou accorder une sous-licence du Logiciel à un tiers ;
- c) Utiliser le Logiciel à des fins autres que celles prévues.

## 5. Déclaration de non-responsabilité

5.1 Le logiciel est fourni « en l'état » sans aucune garantie, expresse ou implicite, y compris, mais sans s'y limiter, les garanties implicites de qualité marchande ou d'adéquation à un usage particulier.

5.2 Le distributeur décline toute responsabilité concernant les changements effectués par l'Éditeur, y compris, mais sans s'y limiter, les mises à jour, correctifs ou abandons de produits.

## 6. Limitation de responsabilité

6.1 Dans la limite permise par la loi, la responsabilité totale du distributeur en vertu de ce contrat ne dépassera pas le montant payé par le licencié pour le logiciel.

## 7. Droit applicable

7.1 Ce contrat est régi par les lois de la République Tunisienne.

# Contrat de licence utilisateur final (CLUF)

## 8. Accord intégral

8.1 Ce contrat constitue l'intégralité de l'accord entre les parties concernant le Logiciel et remplace tous les accords antérieurs.

## 9. Modifications

9.1 Le distributeur se réserve le droit de modifier ce Contrat, les modifications prenant effet après notification au Licencié.

**En achetant, installant ou utilisant le logiciel, le licencié reconnaît et accepte les termes de ce contrat.**

**Timsoft Group et ses filiales**

*Date d'entrée en vigueur : 25/12/2003*

timsoft